



PIVO

N°58 ♦ Avril 2009

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge



ÉDITORIAL

En ces temps d'incertitudes économiques, il faut autant penser au présent qu'à l'avenir car les deux sont étroitement liés. Ainsi, beaucoup de collectivités prennent prétexte de la crise économique - surtout maintenant que les élections municipales sont passées - pour fortement augmenter les impôts car leur situation financière est tendue avec un endettement important et donc des frais financiers élevés à payer.

Ce n'est pas notre comportement. Gérer (une commune), c'est aussi savoir surmonter les difficultés sans renvoyer la charge sur les autres (les contribuables).

Alors que **le pouvoir d'achat des ménages stagne**, une collectivité ne devrait pas le ponctionner davantage, adoptant ainsi une attitude sociale et responsable. **À Villemoisson, les impôts locaux se contentent de suivre l'inflation.** Et si nous pouvons agir ainsi, c'est bien parce que notre situation financière est saine et notre endettement maîtrisé. Etre et rester raisonnable aujourd'hui, c'est préserver notre capacité de développement futur. Nous en aurons besoin car nous allons lancer la préparation d'un nouveau contrat régional (le précédent avait partiellement financé la réhabilitation du Manoir et le dojo) et travailler sur le nouveau contrat de la communauté d'agglomération (lequel nous avait aidés à acheter le terrain Lussiana).

Ilya un autre sujet qui est le quotidien de beaucoup d'entre nous: l'irrégularité de circulation des trains de **la ligne C**. Je ne crois plus en ce « schéma directeur » qui a les caractéristiques de la ligne d'horizon : elle s'éloigne au fur et à mesure qu'on semble s'en approcher. Nous avons désormais décidé de nous battre sur deux plans simultanément, **un plan d'urgence et un plan de réhabilitation**. Deux plans à décider immédiatement.

Un plan d'urgence pour lancer ce qui relève du court terme : plus d'entretien de la signalisation, renforcements d'alimentation électrique, etc.

Un plan de réhabilitation à moyen terme. Tout d'abord, nous refusons une proposition dans laquelle on nous promet une meilleure régularité (cela reste à prouver) au détriment d'un allongement du temps de parcours (ce qui est sûr avec des arrêts supplémentaires dans les gares près de Paris). Notre réponse est NON. Nous ne supportons plus que la grande couronne soit le parent pauvre des investissements en transport. Actuellement, la grande couronne, c'est plus de 40% de la population et des fifrelins d'investissements.

La crise doit être l'occasion de changer certains comportements et de remettre la personne au cœur de l'action. Respecter le contribuable, mettre de l'éthique dans l'action publique comme dans le comportement des grands patrons, se concentrer sur les actions qui améliorent immédiatement la vie comme des efforts sur la ligne C.

Avec mon dévouement.
François Cholley

10^e anniversaire du jumelage entre Bad Schwartau et Villemoisson



Comme nous vous l'annoncions dans le Flash de janvier, le week-end des 23 et 24 mai, Villemoisson accueillera une délégation d'une trentaine d'habitants de sa ville jumelle d'Allemagne pour célébrer la première décennie des liens qui unissent les deux communes. De nombreuses animations, organisées par la municipalité et les associations*, se succéderont au cours de ces deux journées festives. En voici le programme général :

Samedi 23

10h00 : visite guidée (avec conférencier) du cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois.

12h00 : pique-nique libre au parc des Érables.

13h30 : rallye pédestre par équipes constituées de Français et d'Allemands. Indices à découvrir pour trouver l'étape suivante. Chaque étape sera ponctuée d'animations et de démonstrations proposées par les associations. Dans le même temps, jeux divers au parc des Érables pour les ados.

19h30 : inauguration de l'exposition sur l'Allemagne.

20h00 (ou 15h00 le dimanche) : concert par l'orchestre des pompiers de Bad Schwartau et le conservatoire de Villemoisson.

21h30 : bal masqué ou costumé.

Dimanche 24

10h00 : défilé organisé par les enfants du Conseil Municipal d'enfants (chars fleuris, musicaux et char dragon aux couleurs des deux pays). Distribution sur le parcours de ballons, bonbons, gadgets,...

11h30 : arrivée des chars au Manoir du Vieux Logis. Plantation de « l'arbre du jumelage » (fanfares et hymnes nationaux).

À partir du jeudi 22 mai et durant tout le week-end : grande exposition sur l'Allemagne (aspects historique, géographique, culturel, gastronomique...) au Ludion.

* Aïkido club, CCAV, De Fil en Aiguille, les Ateliers de Nicouline, La Sylphide, K'Danse, La Cible, VEF, RSVO, Gymnastique Volontaire, Villemoisson Gym, Le club des Anciens, Scouts et Guides de France du Val d'Orge, Esprit Martial.

Cinq bonnes raisons de faire partie du club-ados...

En 2009, le club-ados lance **un programme de stages et d'ateliers gratuits** pour les adhérents et futurs adhérents au club. Le but est de diversifier les actions du club en amenant le plus grand nombre à découvrir des pratiques et peut-être susciter des vocations. Les inscriptions sont ouvertes, venez vous renseigner.

Paroles et regards de jeunes : animé par Nathalie Magrez, plasticienne photographe, l'atelier a pour but d'utiliser la photo comme outil de narration, amener les jeunes vers une réflexion sur le monde qui les entoure. La finalité est de créer et d'alimenter le blog du club-ados (<http://regardsdejeunes.canalblog.com>). Il est prévu une séance par mois jusqu'en juillet.

Théâtre : proposé pendant les vacances de Pâques, il s'agit d'un mini-stage d'initiation au théâtre organisé en collaboration avec l'association « Images ». Durant 3 jours, de

14h à 17h, un groupe de 10 jeunes va être amené à prendre possession d'un autre rôle que le leur.

Initiation musicale avec les percussions corporelles : animée par Thierry Humbert, musicien compositeur, la pratique sera



associée aux histoires et aux sens de cette musique et de ses rythmes. Ce stage s'échelonne entre fin avril et fin juin sur

la base d'une séance toutes les 2 semaines pendant la période scolaire (mardi soir ou mercredi après-midi).

Projet spectacle : cet atelier débutera après les vacances d'avril durant 10 séances, les mercredis, de 16h à 18h. Il aura pour but de créer ensemble une représentation pour le Fêt'Estival dans un premier temps, puis, en fonction des motivations, de multiplier les représentations dans différentes festivités organisées à Villemorisson.

Initiation à la danse contemporaine : en collaboration avec l'association K'Danse, nous avons choisi de travailler avec la professeur de danse contemporaine dont la pédagogie est centrée sur l'expression corporelle. Ce stage débutera en septembre 2009.

Renseignements, inscription aux ateliers ou adhésion : tél. 01 69 04 56 24

Le 4^e Fêt'Estival de Villemorisson-sur-Orge se prépare !

Cette année le festival des jeunes de Villemorisson aura lieu le **samedi 27 juin de 19h à 1h**. Encadré par le club-ados, une équipe de bénévoles - jeunes et moins jeunes - organise dès à présent l'évènement. Le format de la manifestation : positionnée au centre d'un petit village de stands (buvette, prévention, expositions...), une scène jumelée à une piste de danse proposera des représentations (concert, danse, jonglerie...).

La programmation du Fêt'Estival n'est pas terminée : vous êtes artiste, DJ, musicien, grafeur, danseur, artiste de rue... Vous souhaitez vous produire ou exposer dans le Fêt'Estival !

Renseignements et programmation, sur place auprès du club-ados, ou au 01 69 04 56 24 avant le 15 mai 2009.



Opération Sac Ados 2009



Cette opération, proposée et financée par le Conseil Général de l'Essonne, est destinée aux jeunes de 16 à 22 ans. Elle permet de soutenir les départs en vacances autonomes en juillet-août, en France et dans les pays de la communauté européenne. Si vous avez déjà une idée de voyage, vous pouvez retirer un dossier ou être épaulé dans la construction de votre projet auprès du club-ados et bénéficier de ce dispositif.

Tél. 01 69 04 56 24

Nouveau : l'accueil des collégiens au club-ados

Depuis janvier 2009, le club-ados met en œuvre une nouvelle action en partenariat avec le collège Blaise Pascal. L'après midi, les élèves en heures de permanence ont la possibilité d'être accueillis au club pour participer à différents ateliers. L'objectif de ce partenariat est d'aider les collégiens, dans une pédagogie récréative, à choisir et gérer au mieux leur « temps libre imposé ». Parallèlement, cela permet aux jeunes qui ne fréquentaient pas encore la structure de la découvrir. Tout au long de l'année une déclinaison d'ateliers développant les thèmes suivants sera proposée :

Informatique : utilisation de l'outil dans différentes situations amenant à en découvrir l'utilité au-delà des habitudes.

Environnement : activités visant à la sensibilisation aux thématiques de l'écologie, du développement durable, du respect de la planète,

Bricolage : réalisation visant à la découverte de plusieurs savoir-faire, au soin, à la production utile, au partage des tâches, à la réalisation collective,

Jeux de société : découverte de nouveaux jeux, création de jeux, travail sur la patience, la stratégie, les valeurs de l'investissement collectif,

Sport collectif : activités physiques, l'objectif est de diversifier les pratiques en s'attachant à changer les habitudes (dépasser le cadre du sempiternel foot).

Pensez-y... Rentrée 2009 : inscriptions scolaires

Les inscriptions des enfants nés en 2006 qui effectueront leur entrée en première année de maternelle en septembre 2009 sont d'ores et déjà ouvertes et se dérouleront **jusqu'au 22 mai prochain**. Les parents sont invités à se présenter au service scolaire (du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture de la mairie) munis des documents originaux suivants : livret de famille, carnet de santé de l'enfant, justificatif de domicile.

Attention : **l'inscription en mairie est également obligatoire pour les enfants déjà scolarisés, arrivant sur la commune**. Le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant, un justificatif de domicile et un certificat de radiation seront demandés pour la prise en compte de l'inscription.

Les premiers projets du Conseil Municipal d'Enfants approuvés !



Quatre mois jour pour jour après son installation, le Conseil Municipal d'Enfants s'est réuni pour la première fois, le lundi 6 avril dernier, afin de présenter les travaux des deux commissions de travail constituées : la commission sport/animation/culture/communication et la commission environnement/sécurité/solidarité.

Ces commissions se réunissent un mercredi sur deux, de 8h30 à 10h, en mairie, sous la direction de l'animatrice, pour débattre des idées et projets qui seront présentés pour approbation au conseil municipal. Dans le cadre de la préparation de leurs projets, les élus peuvent également participer à des réunions de travail organisées par la mairie ou rencontrer des partenaires extérieurs.

C'est ainsi que 2 conseillers de la commission culture sont venus exposer leur idée de carnaval avec char devant les personnes composant le groupe de travail chargé de l'organisation des festivités qui auront lieu pour le 10^e anniversaire du jumelage, et que les membres de la commission environnement ont rencontré le groupe d'adolescents qui prépare un séjour humanitaire afin d'effectuer des travaux de rénovation dans un centre de loisirs pour orphelins au Brésil.

Les projets présentés et approuvés lors de la séance du 06 avril sont donc les suivants :

◆ pour la commission sport/culture/animation/communication :

- carnaval lors de la fête du jumelage le dimanche 24 mai
- création d'un blog sur le CME (<http://conceilmunicipaleenfants.skyrock.com>)

◆ pour la commission environnement/sécurité/solidarité :

- projection du film "Un jour sur la terre", samedi 6 septembre à 15h00 au Ludion (entrée : 3 euros)
- fabrication de tirelire pour soutenir l'association Les Enfants d'Olinda ainsi que l'association Faire vivre une bibliothèque à Ekpé au Bénin.

Par ailleurs, le 4 avril dernier, les conseillers ont participé à la journée sur l'environnement en se relayant à tour de rôle pour ramasser les déchets et collecter les déchets polluants.

Enfin, mercredi 8 avril, les 69 conseillers municipaux enfants du canton (soit Épinay, Longjumeau, Villiers et Villemoisson) sont allés visiter l'Assemblée Nationale.



◆ Voirie



Des parties endommagées de l'allée du Chantier de Justice.

Réfections en bitume

De la partie haute de l'allée des Genoux Blancs.



Pont-route SNCF, rue Emile Bouton ... du retard

Réseau Ferré de France et la SNCF ont pris du retard sur le calendrier prévisionnel des travaux de remplacement du tablier du pont, mais le projet sera réalisé car la passerelle ne peut rester en l'état. Les services de la mairie suivent ce dossier de très près.

Accessibilité des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite

Par délibération en date du 16 juin 2005, le Conseil municipal délègue au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des arrêts de bus de la ligne de transport en commun n° 10-15 qui dessert la commune. Les études d'aménagement ont été élaborées en concertation avec les services municipaux, puis soumis à l'approbation du STIF et de la Région pour l'obtention des subventions correspondantes. Le Département ayant reçu les notifications de subventions, les travaux vont démarrer dans le courant du 1^{er} semestre.

Ils concernent la totalité des arrêts de la ville (16 - l'aménagement de l'arrêt dit « La Rivière » ayant déjà été réalisé - voir photo) et consistent à relever la hauteur du trottoir avec adjonction de plans inclinés pour faciliter l'accès au bus, ainsi qu'une largeur suffisante permettant les manœuvres des fauteuils.

Ces infrastructures constituent la première phase d'un plan plus général d'aménagements pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite sur notre commune.



◆ Espaces verts - Environnement



Après

Réfection de l'aire de jeux des Genoux Blancs.



Avant



Reconstruction du garde-corps vandalisé du kiosque à musique, parc des Érables.



Arrachage d'arbustes sur l'îlot central du parking des Érables, plantation d'arbres et engazonnement.



Nouvel arrêté municipal

Lors de la dernière période neigeuse, force a été de constater que de nombreux trottoirs n'étaient pas dégagés et s'avéraient par conséquent dangereux pour les passants. La municipalité a décidé, au regard du Code pénal et du Code général des collectivités territoriales qui posent le cadre réglementaire, de prendre un arrêté concernant l'obligation pour chaque riverain de procéder au dégagement des abords de sa propriété.

ARRÊTÉ

DÉNEIGEMENT ET ENLÈVEMENT DE VERGLAS

Le Maire de VILLEMORISSON-SUR-ORGE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2542-3 et suivants,

VU le code pénal et notamment l'article 610-5,

VU le règlement sanitaire départemental et notamment l'article 99-8 précisant que des arrêtés municipaux fixent les obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas,

CONSIDÉRANT que l'entretien des voies publiques et des trottoirs par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir en état de propreté les trottoirs et les caniveaux se trouvant devant leurs immeubles. Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1,50 mètres de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable ou tous autres matériaux susceptibles de prévenir les chutes devant les immeubles.

S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce personne.

Pendant les gelées, il est défendu de verser de l'eau sur les trottoirs, les accotements ou toute autre partie de la voie publique.

ARTICLE 2 : les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villemoisson-sur-Orge, le 12 février 2009

◆ Le point sur les projets de logements sociaux

Terrain angle rues Robine/Morsang

(rappel : 42 logements sociaux : 8 maisons de ville, 34 logements)



▲ Le chantier a démarré par la construction des maisons de ville individuelles situées le long de la rue Robine à partir de la partie la plus haute de la parcelle. Elles sont implantées avec des décrochements successifs, tant en altimétrie qu'en retraits successifs par rapport à l'alignement suivant l'élargissement du terrain.

◆ Le point sur les grands chantiers

Extension de la maternelle Émile Bouton



▲ Les murs sont montés.
La pose de la charpente va suivre.

Mise en conformité des bâtiments communaux : la sécurité est assurée mais coûte cher

Les textes réglementaires, notamment en ce qui concerne les commissions de sécurité de mises aux normes des bâtiments communaux (locaux administratifs, sportifs, culturels, associatifs...) sont, chaque année, de plus en plus nombreux, plus contraignants et plus complexes. Chaque ERP - Établissement Recevant du Public - de la première à la cinquième catégorie - est contrôlé lors de son ouverture puis régulièrement revisité (tous les 3 ou 5 ans en fonction de l'affectation des locaux) par la commission départementale de sécurité.

La commission s'assure de la conformité des locaux en matière de prévention incendie et valide les différents rapports de sécurité.

À chaque contrôle, il faut vérifier la conformité aux nouvelles normes. Lors d'une

Suite page 6



nouvelle construction, avant l'ouverture au public, les bureaux de contrôle vérifient la solidité des bâtiments.

La commission de sécurité

Présidée par le maire ou son représentant (un adjoint ou un conseiller municipal), elle est composée :

- ◆ d'un représentant du Service d'Incendie et de Secours du département (pompiers)
- ◆ d'un représentant de la sécurité publique (police)
- ◆ d'un agent de la Direction Départementale de l'Équipement

Elle est en charge du contrôle des établissements et passe au crible tous les points de la réglementation : le nombre d'issues de secours, la conformité des installations électriques, thermiques ou au gaz, le bon état de fonctionnement des moyens de

secours tels que les systèmes de désenfumage, d'alarme ou d'extincteurs, le contrôle des ascenseurs ou encore de l'éclairage des blocs de secours.



Un procès-verbal est établi à l'issue de la visite notifiant d'éventuelles recommandations ou observations.

Les établissements privés recevant du public (maisons de retraite, commerces, salles de jeux, ...) sont également soumis à des visites de sécurité d'ouverture et périodiques.

La procédure de contrôle étant identique à celle des bâtiments communaux.

À Villemoisson, le groupe scolaire République/Bouton, le gymnase des Érables, le centre Mousset ont passé les visites avec succès.

Mais ces travaux de mise aux normes ont coûté :

- poste électricité : 42,5 K€,
- poste gaz : 12 K€.

ENVIRONNEMENT

Le chien dans la ville : quelques rappels aux maîtres...

La ville dispose d'un grand nombre d'espaces verts accessibles aux chiens. Mais certaines règles comme la tenue en laisse et le ramassage des déjections canines, doivent y être respectées.

Les règles de promenade de votre compagnon à 4 pattes :

- ◆ vous devez obligatoirement tenir votre chien en laisse lors de vos déplacements, que ce soit sur la voie publique, dans les parcs ou les bois,
- ◆ votre chien, même en laisse, doit rester près de vous.

Autre sujet de préoccupation, la pollution canine. Le ramassage des déjections canines, s'il paraît évident pour les personnes ne possédant pas d'animal, le semble beaucoup moins pour les maîtres de chiens.

Or, les souillures provoquées par les crottes de chiens représentent une des sources majeures de mécontentement des piétons



ou promeneurs qui la considèrent comme la première cause de malpropreté de la ville.

Des panneaux de sensibilisation rappelant ces quelques règles élémentaires de respect d'autrui sont en place dans les espaces verts de promenade. Leur but : faire prendre conscience aux propriétaires que le ramassage et la tenue en laisse de leur animal familier est un élément indispensable à la bonne intégration du chien dans la ville.

Information Aéroport De Paris-Orly

Des travaux de rénovation vont avoir lieu sur la piste 3 (Est-Ouest) de mi-mai à mi-juillet. En conséquence, aux heures de pointe, des avions pourront être amenés à décoller de la piste 2 vers le Sud - d'où un survol de la vallée de l'Orge - avant de rejoindre les axes habituels des départs en piste 4.

Pour toute question ADP met à votre disposition un numéro vert gratuit : 0 805 712 712



Portes Ouvertes au CCAV en juin !

Vous êtes invités du 1^{er} au 13 à notre atelier au parc des Érables. Venez participer à une séance, faire connaissance avec les professeurs et les élèves en cours, tester nos méthodes...

Pour vous, en juin, le CCAV est en direct !
Peinture : lundi, mardi de 9 à 12h et de 14 à 17h, et jeudi de 9 à 12h.

Atelier créatif du soir : jeudi de 20 à 22h.

Encadrement de tableaux :
mardi de 19h30 à 21h30.

Activités des enfants :
mercredi de 14 à 18h.

Rendez vous pour les ados :
samedi de 14 à 16h.

Prendre contact avec Sylvie au 01 60 15 22 42



Judo : les juniors au championnat de France !

Les juniors de l'AJ 91, champions de l'Essonne, se sont qualifiés pour le championnat de France par équipes qui se déroulera à Paris, le 16 mai prochain. Nous leur adressons nos félicitations et tous nos encouragements.

(À la suite d'une erreur technique, le spectacle ci-dessous ne figure pas dans la plaquette « Sortir à Villemoisson » du 1^{er} semestre 2009)

« Une table pour 2 ! »

Spectacle de modern jazz présenté par l'association K'Danse.

Samedi 13 juin à 20h

Dimanche 14 juin à 15h au Ludion.

Réservations des billets au Ludion

les 2 et 3 juin de 18 à 21h30 - Tarif : 7 euros



EXPRESSION DES ÉLUS NON MAJORITAIRES

Pouvoir !

Monsieur le Maire prête aux élus de l'opposition bien des pouvoirs. Il dit et écrit que c'est pour faire suite à notre demande qu'il met en oeuvre une nouvelle procédure budgétaire. **Oui, nous avons réclamé des documents légaux.**

Quelle réaction face à cette demande ? **Mépris.** L'opposition municipale est mise au banc des accusés, elle n'est, aux dires du maire, qu'une opposition formaliste, dispendieuse de papiers et donc anti-écologique. Il va falloir faire plus de photocopies !

Ceux qui n'ont pas respecté la loi mettent en accusation ceux qui ont dû en référer au Préfet pour qu'elle soit appliquée. Celui-ci a d'ailleurs adressé au Maire l'injonction de se conformer à la loi en matière budgétaire.

Seul le Préfet détient le pouvoir.

Le Sous-Préfet de Palaiseau, Monsieur Roland Meyer, nous informa par un courrier du 9 mars 2009, de la situation :
[...] « Le 31 décembre 2008 vous aviez en

effet, notamment relevé que lors du débat d'orientation budgétaire du 20 novembre 2008, l'exécutif communal n'avait pas exposé les engagements pluriannuels en matière d'investissement. Vous aviez également souligné l'absence de certaines informations sur le document budgétaire adopté le 18 décembre 2008. C'est pourquoi le conseil municipal a été invité à délibérer à nouveau, le 5 février 2009 sur le débat d'orientation budgétaire auquel a été ajoutée la seule précision que la commune ne gère pas les PPI en APCP, et que les restes à réaliser reprendront, le cas échéant, la part des deux seuls engagements pluriannuels concernant l'extension de l'école maternelle Emile Bouton et l'agrandissement du CLSH. Le budget primitif pour 2009 sera également soumis une seconde fois, en mars, au vote de l'assemblée délibérante.» [...] ⁽¹⁾

Cette rectification officielle montre que la majorité municipale a bafoué la loi, en présentant aux Villemoissonnais dans le PIVO de février un budget invalidé. La nouvelle procédure a été l'occasion de marquer notre différence avec des contre-propositions au niveau des investissements, plus particulièrement en matière de voirie et

dans le domaine culturel pour développer l'offre, mieux utiliser le Ludion, mettre en place une tarification par abonnement, moins coûteuse et fidélisant le public. Nous sommes choqués que les associations qui participent largement à l'animation culturelle de la commune ne bénéficient que de 50 000 € de subventions, soit environ 1% du budget de fonctionnement de la commune. Aussi, nous avons proposé une revalorisation de 25% de ce montant. Là encore, Monsieur le Maire et sa première adjointe nous trouvent dispendieux et irresponsables. Les prochains travaux de réfection complète de la voirie seront affectés à la rue d'Épinay.

Sémantique : «prochain» ne veut pas dire 2009 ! Le suspense durera jusqu'à la présentation du budget supplémentaire, en juin. Les habitants de ce quartier apprécieront... Et pour les autres demandes : silence ! Où est ce pouvoir annoncé ?

Les élus de Mieux Vivre à Villemoisson

Nous contacter : 06 19 88 49 28
www.mieux-vivre-a-villemoisson.fr
nadine.raquillet@orange.fr

Nouvelle association caritative : « Au petit bonheur »

L'inauguration de notre première braderie trimestrielle, printanière a eu lieu le 21 mars. Les visiteurs villemoissonnais et des environs ont pu échanger entre eux, et tous repartir contents d'avoir trouvé leur « Petit Bonheur ». Convivialité et bavardages ont été les maîtres mots de cette après-midi bien remplie.

L'équipe de l'association donne rendez-vous à tous ceux qui le souhaitent, le mercredi ou le jeudi au local (32, rue Marcel Girard) et la dernière semaine de juin pour la braderie d'été.

L'équipe.
Contact : 06 84 63 05 88



Informations « C.C.A.S. »



Un problème occasionnel ou de longue durée concernant repas, courses, ménage ?...

Demandez-nous conseil nous trouverons, dans la mesure de nos possibilités, la solution la plus adaptée à vos besoins.

Festivités : vous avez 65 ans et plus... Venez partager des moments de convivialité lors des manifestations offertes par la municipalité... le repas en octobre, le goûter en février (au gymnase de la salle polyvalente), la sortie en juin.

Renseignements, inscriptions : Béatrice au secrétariat du service social 01 69 51 56 07

INFORMATION SANTÉ

Campagne de dépistage organisé des cancers (sein, intestins) dans l'Essonne

Cancer du sein : c'est le plus fréquent des cancers chez les femmes âgées de 50 à 74 ans et la première cause de mortalité par cancer.

Il faut savoir, le faire savoir, qu'une mammographie de dépistage est un moyen simple, facile et gratuit (prise en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Au final plus de 93 % des mammographies seront normales, 6% nécessiteront une surveillance. Moins de 1% des femmes seront suivies pour le traitement d'un cancer.

Procéder à l'examen rapidement sera d'autant plus efficace que le diagnostic aura été précoce.

Cancer de l'intestin : il concerne les hommes et femmes de 50 à 74 ans. Il faut consulter le médecin traitant afin de participer au test gratuit et simple à réaliser au domicile.

Vous pouvez consulter le mode d'emploi du test sur le site de l'INCa : <http://www.e-cancer.fr>

Changeons d'attitude vis-à-vis de notre santé et appliquons l'adage « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Pour tout renseignement sur ces dépistages, un numéro AZUR (prix d'un appel local) est à votre disposition : 0 810 811 144

Inscriptions au centre de loisirs cet été

Les inscriptions des enfants qui fréquenteront le centre en juillet/août auront lieu du 23 mai au 05 juin, exclusivement en mairie

aux horaires d'ouverture (les samedis de 8h30 à 12h).

